



Fiche mesure d'urgence

Quoi faire en cas de

VENTS VIOLENTS ET TORNADES

Description

Au Québec, on parle de vents violents quand :

- les vents soufflent à 60 km/h ou plus pendant au moins une heure;
- il y a des rafales de 90 km/h ou plus.
- Ces vents peuvent être liés à des dépressions atmosphériques ou à des phénomènes météorologiques localisés. Ils peuvent causer des dégâts importants.

Quant aux tornades, elles sont des colonnes rotatives de vents violents. Elles peuvent se déplacer à plus de 70 km/h et changer de trajectoire de façon brusque, ce qui les rend dévastatrices.

Certains signes peuvent annoncer l'apparition d'une tornade, dont :

- un ciel très sombre teinté de vert ou de jaune;
- de fréquents éclairs et coups de tonnerre;
- une pluie torrentielle;
- de la grêle;
- un grondement ou un sifflement;
- un nuage ressemblant à un entonnoir à la base d'un nuage orageux.

Que faire avant

- Préparez [une trousse d'urgence](#) pour la maison.
- Préparez un [plan familial d'urgence](#).

- Suivez les [alertes météorologiques en vigueur dans votre région](#).
- Coupez et ramassez les branches d'arbre mortes sur votre terrain. Si vous avez des arbres à proximité de fils électriques, [communiquez avec Hydro-Québec](#) ou avec votre entreprise locale de distribution d'électricité avant d'entreprendre des travaux d'élagage.

En cas d'alerte de vents violents ou de tornade

- Rangez et attachez solidement tout ce qui pourrait être emporté par le vent (meubles de jardin, barbecues, boîtes à ordures, antennes paraboliques, etc.).
- Reportez les déplacements non essentiels.
- Avant de prendre la route, [renseignez-vous sur les conditions routières](#) en consultant le site Québec 511 ou par téléphone, au numéro 511.
- Suivez les médias sociaux de votre municipalité et d'Urgence Québec et écoutez les médias régionaux pour connaître l'état de la situation et les mesures à prendre.
- Si vous êtes en danger ou si les autorités le demandent, quittez la maison. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité.

Que faire pendant

Si vous êtes à l'intérieur :

- Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
- Réunissez les membres de votre famille en un lieu sûr. Abritez-vous, par exemple, au sous-sol, dans la salle de bain, dans un corridor, dans une garde-robe ou sous un meuble solide.
- Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble d'appartements.
- Quittez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent ou par la tornade.

Si vous êtes dehors :

- Réfugiez-vous dans un bâtiment ayant un toit assez solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige.
- Si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité, trouvez refuge dans un fossé ou dans un repli de terrain. Couchez-vous face contre terre et protégez votre tête avec vos mains.

- Protégez-vous des objets qui peuvent être projetés par le vent.
- Prenez des précautions particulières si vous habitez près d'une rive, puisque les vents forts peuvent créer d'immenses vagues. N'allez jamais observer une tempête au bord de l'eau.
- Suivez l'évolution de la situation et respectez les consignes émises par les sources officielles d'information (ex. : votre municipalité, le gouvernement du Québec).
- Ces lieux ne représentent pas des abris adéquats :
 - les voitures;
 - les maisons mobiles;
 - les bâtiments ayant un toit immense, par exemple les gymnases, les églises ou les granges, car ce toit est susceptible de s'effondrer.

Si vous vous trouvez dans l'un de ces endroits, quittez-le immédiatement et cherchez un abri sûr.

N'approchez jamais d'une tornade. Pensez, au contraire, à vous en éloigner et à vous en protéger.

Si vous êtes à l'extérieur et n'êtes pas en mesure de vous éloigner de la tornade ni de vous réfugier à l'intérieur d'un bâtiment sûr, placez-vous à bonne distance d'arbres, de poteaux et de lignes électriques.

Que faire après

- Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, vous pouvez revenir à la maison. Faites-le de jour, car il sera plus facile de voir les problèmes et les dangers.
- Assurez-vous que votre maison est sécuritaire. N'entrez jamais dans un bâtiment endommagé par le vent.
- Vérifiez l'état des dégâts (toitures, cabanons, débris laissés par le vent).
- Ramassez les débris en faisant attention aux objets coupants comme la tôle ou le verre.
- Attention! Ne vous approchez jamais d'un fil électrique tombé au sol. Composez immédiatement le 911. Lorsqu'un fil touche le sol, le risque est élevé qu'il soit sous tension, et le sol environnant aussi.
- Faites un inventaire des dommages, avec photos ou vidéos à l'appui. Informez-en votre municipalité, votre assureur et l'établissement financier qui vous a accordé un prêt hypothécaire. Pour vos réclamations, conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés.
- S'il y a des travaux importants à effectuer avant que vous puissiez revenir chez vous, sécurisez les lieux afin de tenir éloignés les pilleurs et les curieux :
 - verrouillez les portes;
 - barricadez les fenêtres;
 - recouvrez les parties endommagées.

- Soyez attentif à vos réactions après avoir vécu un sinistre :
 - anxiété;
 - manque d'intérêt ou d'énergie;
 - agressivité;
 - consommation accrue d'alcool ou de drogue.

Un accompagnement psychologique approprié peut aider à faire face aux responsabilités qui découlent de la situation. Communiquez avec Info-Santé, au numéro 811, et choisissez l'option Info-Social pour parler à un intervenant social. Ce service confidentiel est offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Source : Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/vent-violent-tornade/#:~:text=%C3%89loignez%2Dvous%20des%20portes%20et,habitez%20un%20immeuble%20d'apartements> en date du 17 novembre 2020.

